



LES RDV SÉCURITÉ

QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Les CCI d'Occitanie vous proposent une série de webinaires Santé-Sécurité au travail

WEBINAIRE N°7 > **JEUDI 16 NOVEMBRE À 14H30**

« ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS : COMMENT ANTICIPER POUR LES ÉVITER ? »

- Contexte et statistiques nationales et régionales
- Définition et cadre réglementaire
- Témoignage d'une entreprise
- Méthodologie d'une démarche de prévention
- Questions du public

• Les intervenants:

Philippe MILLET, responsable prévention des risques professionnels - MSA Midi-Pyrénées Nord

Virginie NEGRE, responsable du service santé-sécurité et référente régionale PRST - Pôle travail DREETS Occitanie



Accidents graves et mortels : comment anticiper pour les éviter ?

Définition et cadre réglementaire



Virginie NEGRE,
responsable du
service santé-sécurité
et référente régionale
PRST

**Pôle travail DREETS
Occitanie**



De quoi parle t'on?

« Tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, est considéré comme un accident du travail » (Art 411-1 code sécurité sociale).

Les malaises sont systématiquement comptabilisés comme accidents du travail (En vertu d'une jurisprudence constante de la Cour de cassation)

Accident du travail : 3 critères

dans le cadre de votre activité professionnelle (1), une origine soudaine et fortuite (2) entraîner des dommages corporels ou psychiques (3)

Un accident du travail est considéré comme **grave** lorsqu'il laisse des **séquelles durables** pour la victime. Cela inclut, par exemple, les fractures, les amputations, les brûlures graves, les commotions cérébrales.

Selon l'INSEE, un accident du travail est considéré comme grave lorsqu'il entraîne **l'incapacité temporaire ou permanente** du travailleur ou son décès.

La CNAM, quant à elle, considère qu'un accident du travail est grave lorsqu'il entraîne une incapacité permanente partielle d'au moins 10%



Signalement de tout accident mortel

L'article R4121-5 du code du travail crée une obligation d'information :

Lorsqu'un travailleur est victime d'un accident du travail ayant entraîné son décès, l'employeur informe **l'agent de contrôle de l'inspection du travail compétent** pour le lieu de survenance de l'accident immédiatement et au plus tard **dans les douze heures qui suivent le décès du travailleur**, sauf s'il établit qu'il n'a pu avoir connaissance du décès que postérieurement à l'expiration de ce délai. Dans ce cas, le délai de douze heures imparti à l'employeur pour informer l'agent de contrôle de l'inspection du travail court à compter du moment où l'employeur a connaissance du décès du travailleur.

Cette information est communiquée **par tout moyen permettant de conférer date certaine**

Accidents graves et mortels : comment anticiper pour les éviter ?

Statistiques et Contexte



Virginie NEGRE,
DREETS Occitanie

Philippe MILLET,
MSA Midi-Pyrénées
Nord

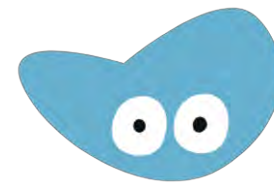


Depuis 10 ans, les accidents du travail graves et mortels ont atteint un palier

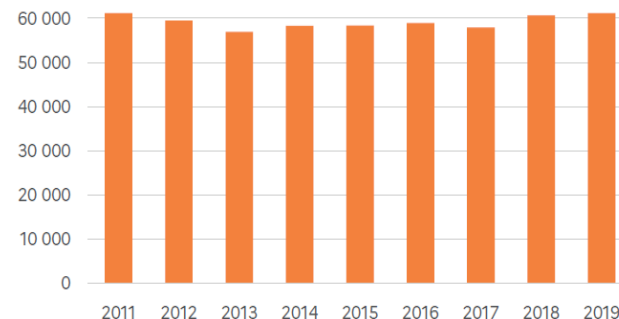
Chaque jour en France, plus de 100 travailleurs sont blessés gravement, et deux décèdent

→ **Au niveau régional: 55 morts en 2022** (données système d'inspection du travail)

Ces chiffres montrent que malgré les efforts des acteurs de la prévention et des entreprises, la lutte contre les accidents du travail doit être poursuivie!

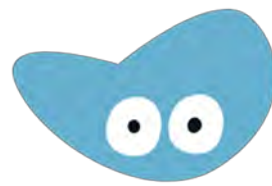


Nombre d'accidents du travail en Occitanie de 2011 à 2019



Un constat


- * Pour l'agriculture, nous constatons une baisse des Accidents du Travail de 30 % sur 2022-2024 alors qu'en parallèle la population diminue que de 16.77 %. Pour les Accidents mortels le nombre d'AT reste constant sur la même période donc augmente en % relatif. A savoir, une centaine par an et une dizaine sur l'Occitanie.
- * Pour le BTP, sur le premier semestre 2023 nous avons deux fois plus Accidents du travail.
- * En 2021 on a recensé en France, hors monde agricole, 640 000 accidents du travail dont près de 35 000 qui se traduisent par une incapacité permanente, sur la même période chaque jour on déplore 2 accidents mortels soit 693 sur l'année.
- * Et pourtant, de manière générale, le nombre d'AT baisse avec en parallèle des taux de fréquence en diminution.



Les salariés les plus exposés

L'âge, l'ancienneté dans le poste de travail des facteurs d'exposition et de sinistralité

Les jeunes qui démarrent dans l'entreprise, quel que soit leur statut sont plus exposés.

 manque d'expérience professionnelle
méconnaissance de l'environnement de travail

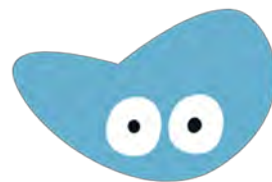
La sinistralité est particulièrement importante dans le secteur agricole où ils sont davantage victimes d'accident du travail que leurs aînés.

Une faible ancienneté dans l'entreprise et sur le poste est un facteur de risque d'accident graves ou mortels.

Près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois suivant l'embauche et un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté.

Les travailleurs de l'intérim, du travail saisonnier, en détachement ou les indépendants, sont plus vulnérable face aux accidents du travail.

Secteurs professionnels



UNE SINISTRALITÉ INÉGALE : LES FACTEURS AGGRAVANTS DES ACCIDENTS

AGRICULTURE Les travailleurs agricoles sont souvent plus exposés à des risques tels que les contacts avec des machines et des équipements, et les chutes de hauteur.

CONSTRUCTION En raison de la nature des travaux effectués, les travailleurs sont souvent exposés à des risques tels que les chutes de hauteur, les contacts avec des machines et des équipements et les accidents liés à l'électricité ou l'ensevelissement.

INDUSTRIE Les risques spécifiques de ce secteur incluent les contacts avec des machines et des équipements, les accidents liés à l'électricité, et les expositions à des substances dangereuses.

TRANSPORT Les risques spécifiques de ce secteur incluent les accidents de la route, les contacts avec des machines et des équipements, les chutes de hauteur.



Les principaux risques

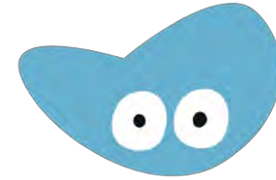
**Risques routiers, Risque de chute de hauteur,
Risque lié à l'utilisation de machines
Risques liés à la manutention manuelle.**

DES CIRCONSTANCES SOUVENT EVITABLES ...

Les circonstances des accidents du travail
sont souvent évitables



Absence d'évaluation des risques et/ou de
mesures de prévention
Déficit de formation ou d'information du
salarié etc. -



la mise en œuvre des principes fondamentaux
de prévention

L'évaluation des risques,
la planification de la prévention et
la mise en place d'une organisation du travail
adaptée,
la mise en œuvre de mesures de protection
la formation des travailleurs

Porter son regard sur les risques les plus importants

Nos organisations sont confrontées à :

- les accidents du travail relativement bénins, en grande partie décrits par le taux de fréquence (T_f)
- les accidents graves ou mortels,

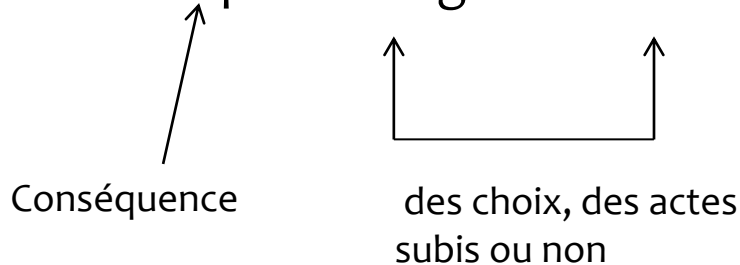


C'est la dernière catégorie qui menace le plus nos organisations. Elles peuvent en effet affecter les salariés, les installations, la population ou l'environnement. **Il est donc essentiel de faire de la prévention des accidents graves, mortels, un axe stratégique de la prévention.**

Cela permet de motiver tous les acteurs de l'organisation à travailler vers un même but consensuel : **les accidents graves, mortels sont jugés inacceptables**

Important de rappeler la relation suivante

Risque = Danger X Conditions d'exposition



Réaction, intention vs action

Pourtant, nous sommes le plus souvent dans :

- La réaction
- L'intention

Quels indicateurs ou situations de travail pouvons-nous utiliser , pour être en action?

Les limites du taux de fréquence ! Privilégier la détection des événements à haut potentiel de gravité !

Approche par LE TAUX DE FRÉQUENCE (Tf)

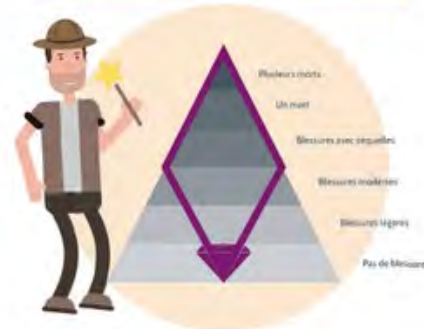


Mêmes ressources et moyens investis pour étudier tous les événements bénins

↳ **Effet LIMITÉ** sur la prévention des accidents graves et mortels



Approche par LE DIAMANT DE LA PRÉVENTION



Ressources et moyens investis ciblés sur les situations à haut potentiel de gravité

↳ **Effet ++** sur la prévention des accidents graves et mortels

Le diamant de la prévention incite à réfléchir aux événements en apparence bénins, mais qui comportent **un haut potentiel de gravité**. Autrement dit, dans des circonstances légèrement différentes, ils auraient donné lieu à des accidents graves voir mortels. (source icsi)

Accidents graves et mortels : comment anticiper pour les éviter ?

Film témoignage entreprise



Marc SEVIGNE,
Président

**SEVIGNE TRAVAUX
PUBLICS ET
INDUSTRIELS**



Film témoignage : SEVIGNE TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIELS



Accidents graves et mortels : comment anticiper pour les éviter ?

Méthodologie d'une démarche de prévention



Philippe MILLET,
responsable
prévention des
risques
professionnels

**MSA Midi-Pyrénées
Nord**



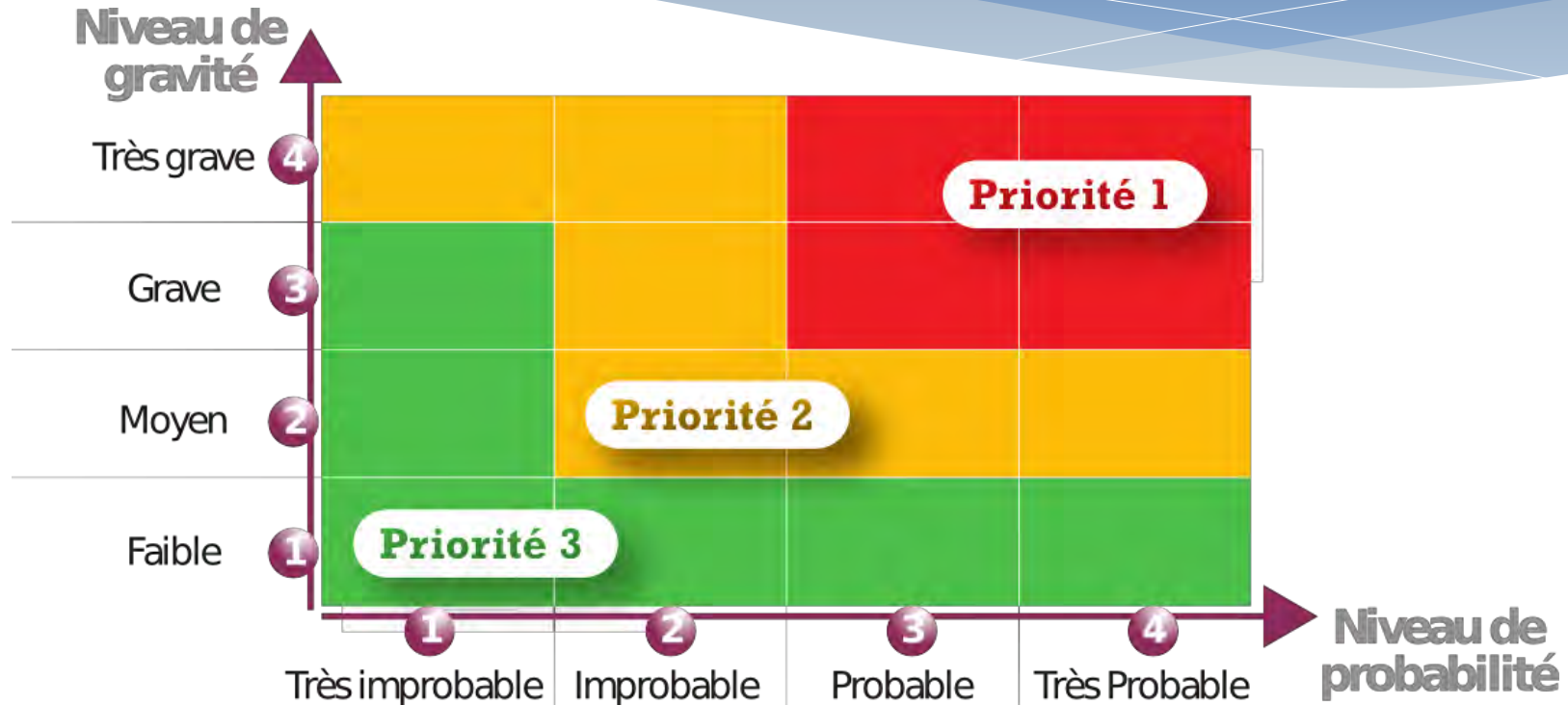
Ressources mobilisables

Pour déterminer ces accidents bénins à haut potentiel de gravité, 5 sources :

- Le DUERP est une aide précieuse
- La parole des opérateurs, de tous les opérateurs (CDI, saisonniers, intérimaires)
- Le dialogue social (CSE, CSSCT)
- Les « fameux » risques du métier
- Les « je me suis fait peur »

Aurais-je été surpris si cet événement avait provoqué un blessé ou un mort ?

La hiérarchisation des risques



Détecter, analyser et traiter ces événements à haut potentiel de gravité

- Commencer simplement **par vous demander** : « aurais-je été surpris si cet événement avait provoqué un blessé grave ou un mort ? »
- Une fois que l'on a décelé les événements à haut potentiel de gravité, **il faut bien entendu les analyser** pour comprendre les mécanismes qui ont conduit à ces situations
- Les dimensions individuelles, **les comportements pèsent généralement peu** dans la survenue d'un événement grave ou potentiellement grave
- Ces événements résultent souvent de mécanismes qui trouvent leurs origines **dans les lacunes** organisationnelles (ex : arbitrages managériaux en défaveur de la sécurité)



Quelques conseils à suivre

- **Cultiver** une conscience partagée des risques les plus importants
- **Veiller** au respect strict des règles qui sauvent
- **Concevoir / Repenser** le système de défense en profondeur
- **Instaurer un climat de confiance** favorable à la montée des évènements par le développement d'une culture juste

Conseil 1 : Cultiver une conscience partagée des risques les plus importants

La perception des risques par ceux qui sont chargés de les maîtriser est essentielle. **Une surestimation ou une sous-estimation des risques nuisent à la prévention.**

La conscience partagée des risques les plus importants, condition sine qua non, car **sans accord sur ce qui menace le plus l'organisation, pas de prévention possible**



Règles d'or

Brief
Debrief

Visite
Préventive terrain

Réunion de
coordination

Partage des
analyses
d'évènement

Accueil &
intégration
des nouveaux

Récits des
anciens

Il est important que tous les acteurs s'accordent collectivement sur ce que sont leurs risques les plus importants et que cet « inventaire » soit régulièrement mis à jour et partagé (ex: règles vitales)

Conseil 2 : veiller au respect strict des règles qui sauvent (leur donner du sens)

L'analyse des accidents graves montre que le respect de quelques règles aurait sauvé des vies si elles avaient été appliquées.

Comment agir ? Que devons-nous faire individuellement et collectivement pour appliquer les règles qui sauveront nos vies ?

Il existe une méthode: les règles qui sauvent. Et chacun a un rôle à jouer.



C'est le choix de quelques règles incontournables visant la prévention des risques d'accident majeur pour les salariés et pour les usagers

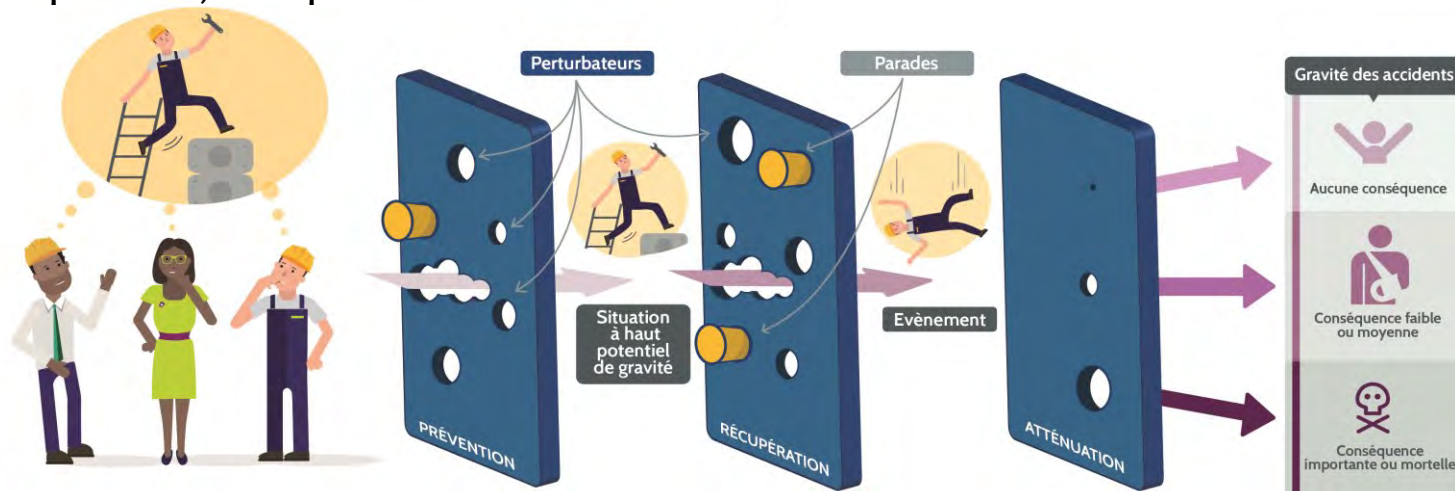
Elles répondent à ces critères :

- **Sauver des vies** si elles sont scrupuleusement respectées
- **Être observables** et mesurables (≠ principes, valeurs, etc.)
- **Être applicables par tous*** et communes à tous
- **Être faciles à retenir**, formulées de façon courte et simple
- **Être élaborées de façon participative** pour être le plus en adéquation avec les situations de travail, attention au règne de la consigne
- **Être doublement opposables** : elles s'imposent à tous et chacun peut refuser d'intervenir si les conditions de leur respect ne sont pas réunies

Conseil 3 : Concevoir/repenser le système de défense en profondeur

3 voyants orange valent 1 rouge !

Pour prévenir les accidents graves, mortels, il faut anticiper les situations à haut potentiel de gravité, et mettre en place trois lignes de défense : la prévention, la récupération et l'atténuation



L'existence simultanée de trois perturbateurs augmente beaucoup le risque d'affaiblissement des barrières. Par exemple, aujourd'hui le plus expérimenté est absent, un matériel est indisponible et il y a une forte pression pour terminer l'opération ce soir... dans une telle configuration, il faut faire un « stop » pour analyser la situation et mettre en place des parades.

(source icsi)

Conseil 4 : Instaurer un climat de confiance favorable à la remontée des évènements par le développement d'une culture juste



(source icsi)

Une stratégie précise

Axer votre stratégie sur la
prévention des accidents
graves et mortels

1. Caractériser 3 accidents avec un haut potentiel de gravité,
2. Analyser les situations exposant aux 3 risques en identifiant les moyens sur les trois types de barrières,
3. Collecter des solutions pertinentes,
4. Concevoir un système de défense en profondeur pragmatique et puissant,
5. Écouter, ajuster, améliorer, féliciter !

Accidents graves et mortels : comment anticiper pour les éviter ?

Ressources et acteurs mobilisables



Virginie NEGRE,
DREETS Occitanie

Philippe MILLET,
MSA Midi-Pyrénées
Nord



Plan Régional Santé Travail (PRST 4)

- * **Prévention des accidents graves et mortels, 4 axes majeurs :**
 - Protection des jeunes et nouveaux embauchés
 - Accroître la mobilisation autour des travailleurs les plus vulnérables
 - Renforcer l'accompagnement des TPE – PME
 - Approfondir les connaissances pour mieux cibler les actions

Les outils du PRST

01

Saviez vous que les accidents routiers professionnels sont la première cause de mortalité au travail?

Organiser les déplacements, les communications, former les salariés.

Le kit risque routier professionnel : une plaquette, une vidéo, un autodiagnostic, un diaporama, une fiche d'évaluation, 2 fiches d'analyse d'accident, recensement des outils existants sur le risque routier.

<http://www.prst-occitanie.fr/a/354/kit-de-prevention-du-risque-routier-professionnel/>

02

Saviez vous que les chutes de hauteur sont la deuxième cause de mortalité au travail?

De nombreux travailleurs sont amenés à travailler en hauteur.

Des fiches prévention des risques de chutes de hauteur en agriculture

Le certificat de compétence au travail en hauteur pour les travailleurs du BTP

NON MAIS C'EST QUOI CE TRAVAIL !!?

ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

Saviez-vous qu'en France ce sont
2 personnes qui meurent d'un accident
de travail, chaque jour ?

Le problème d'un accident au travail,
c'est qu'il ne « prévient » jamais.

Pour éviter cela, il n'y a qu'un seul remède :
la prévention, de l'école jusqu'au cœur
de chaque entreprise.

DÉCOUVREZ LES SOLUTIONS



Merci à tous les acteurs de l'école et de la prévention des accidents de travail.



Des acteurs de la prévention au service de l'entreprise

Les ressources au sein de l'entreprise

L'employeur : acteur principal de la prévention des risques professionnels avec l'appui du salarié désigné compétent

Les représentants du personnel (CSE) ou de la (CSSCT)) mais aussi encadrement et les salariés

Les ressources extérieures de l'entreprise

L'inspection du travail

Les Services de Prévention et de Santé au Travail

Les services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat),

La caisse de MSA de proximité

L'OPPBTP





LES RDV

SÉCURITÉ

QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Les liens utiles :

- Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion :
Stop aux accidents du travail graves et mortels
- INRS : dossier Accidents du travail graves et mortels :
priorité à la prévention
- DREETS Occitanie
- PRST Occitanie : Les outils
- MSA - MNP
- CCI Occitanie- reversionner les webinaires RDV sécurité
- CCI Occitanie – accompagnements entreprise



LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Le programme des RDV Sécurité en semestre 2- 2023

- RDV N°8 : **05 décembre à 14h30** – Entreprises : Comment mieux accompagner vos apprentis et répondre à vos obligations ? – [lien inscription](#)

NOS REPLAYS sont disponibles [ICI](#)



Le programme du **PRST Tour** - 2023

PRST n°1 18 avril **Cahors**

PRST n°2 23 mai **Mende**

PRST n°3 13 juin **Foix**

PRST n°4 03 octobre **Rodez**

PRST n°5 28 novembre **Tarbes**



PROGRAMME

de **10h à 12h30**

suivi d'un cocktail déjeunatoire
autour du **Village des partenaires** NOUVEAUTÉ 2023

- **Présentation des enjeux du territoire**
par votre CCI locale
- **Présentation du Plan Régional Santé Travail**
par la DREETS Occitanie
- **Focus : risques prioritaires du territoire**
par les acteurs locaux de la Santé au Travail
- **Echanges sur les enjeux de la santé au travail**
avec les entreprises présentes



LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Vos intervenants :

- **Philippe MILLET**, responsable prévention des risques professionnels - MSA Midi-Pyrénées Nord
- **Virginie NEGRE**, responsable du service santé-sécurité et référente régionale PRST - Pôle travail DREETS Occitanie

Questions / Réponses:





LES RDV
SÉCURITÉ
QUALITÉ | ENVIRONNEMENT | RSE



Merci pour votre attention

Questionnaire de satisfaction



Merci de votre attention